RÔLE TRIENNAL 3E ANNÉE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Sarah Bertrand, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Campbell's Bay QUE :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2025, 2026 et 2027 de la municipalité de Campbell's Bay a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2026;

Que pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2025, 2026 et 2027 de la municipalité de Campbell's Bay, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement de le MRC Pontiac, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement sont disponibles sur la page Évaluation Foncière sur le site internet de la MRC Pontiac au : https://mrcpontiac.qc.ca/residents/evaluation-des-biens/

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC Pontiac, au 602, Route 301 Nord, Campbell's Bay (Québec), J0X 1K0 à l'attention du Service d'évaluation.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

TRIENNIAL ROLL, 3RD YEAR

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is, hereby, given by Sarah Bertrand, Director General and clerk-treasurer of the Municipality of Campbell's Bay that:

The summary reflecting the roll's condition for the third year of the triennial roll 2025, 2026 and 2027 of the municipality of Campbell's Bay has been deposited in my office on September 10, 2026;

That for the fiscal year 2027 of the real estate assessment roll 2025, 2026 and 2027, of the municipality of Campbell's Bay, a revision request as provided by Section 1 of the Chapter X of an Act respecting municipal taxation based on the motive that the evaluator did not make a modification that he should have made in accordance with section 174 or 174.2, can be deposited anytime during the financial year within which occurs an event justifying a roll modification or during the next financial year, if the assessor does not make this modification;

The revision request must be filed on the form made to this effect and accompanied by the amount of money prescribed by the MRC Pontiac by-law otherwise, it will be assumed that the request was not deposited. The form and the by-law are available under Property Assessment on the website of the MRC Pontiac at: https://mrcpontiac.qc.ca/en/residents/property-assessment/

The filing of the request is made when the form mentioned, duly completed, is handed or sent by registered mail to the MRC Pontiac at 602, Route 301 Nord, Campbell's Bay (Québec), J0X 1K0 to the care of the evaluation department.

When the request is made by the handing of the form duly completed, it is reputed to have been deposited on the day of its reception. When the request is sent by registered mail, the request is reputed to have been deposited on the day it was sent.

Donné à Campbell's Bay le 10 septembre 2026

Sarah Bertrand, Directrice générale et greffière-trésorière